AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20260828-19-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 28-08-2026
Publication le : 28-08-2026

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 27 août 2026

Nombre de membres au Conseil Municipal : 29

qui ont pris part à la délibération : 28

Date de convocation : 21 août 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept août, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Tullins, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Philippe VIALAT.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Jean-Philippe VIALAT, Juline HERITIER, Stéphane ROYER, Margaux ROMANI, Alexandre DARTIGUES, Laëtitia AMBLARD, Karim RHIDOUANI, Bruno MAHE, Claude PAZZELLI, Christian REYMOND, Laurence VELLA, Pascal GIROUD, Gaëlle NICOL DARTIGUES, Yvan THIERY, Rachel KALLOU, Gaëlle PIRET, Thomas VAGELLI, Maud AMOLINI, Vanessa JORGE, Ophélie GIROUD, Sana SOUISSI, Agathe PASQUIER et Florian GRENIER.

Absents :

Monsieur Mathias LAVOLE a donné pouvoir à Madame JULINE HERITIER, Madame Nadège BROUILLET a donné pouvoir à Monsieur Yvan THIERY, Madame Janique FEUVRIER a donné pouvoir à Madame Gaëlle NICOL DARTIGUES, Monsieur Benoît LALIRE a donné pouvoir à Madame Vanessa JORGE, Monsieur Yann DEBERNARDY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Philippe VIALAT et Monsieur Gérald CANTOURNET a donné pouvoir à Monsieur Florian GRENIER.

Madame Laurence VELLA est désignée, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-7.1-129

Retrait de la délibération n° 2026-7.1-026 du 14 avril 2026 et approbation du Compte financier unique (CFU) de l'exercice 2025

Monsieur le Maire expose :

Par courrier en date du 5 août 2026, Madame la Préfète de l'Isère a fait part d'observations quant à la délibération relative à l'adoption du Compte financier unique de l'exercice 2025 et plus précisément sur la participation du Maire et de la personne lui ayant donné pouvoir.

Il a été répondu au bureau du conseil et contrôle de légalité de la Préfecture que Monsieur Jean-Philippe VIALAT, n'ayant pas été l'ordonnateur de l'exercice 2025 car élu le 20 mars 2026, pouvait prendre part au vote. Ce qui a été validé en retour.

Cependant, Monsieur Gérald CANTOURNET, Maire sortant et de fait ordonnateur de l'exercice 2025 devait quitter la séance au moment du vote.

Le bureau du conseil et contrôle de légalité de la Préfecture demande à ce que la délibération n° 2026-7.1-026 du 14 avril 2026 soit retirée et que l'approbation du Compte financier unique 2025 soit soumise à nouveau au vote.

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20260828-19-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 28-08-2026
Publication le : 28-08-2026

Le pouvoir de Monsieur Gérald CANTOURNET donné à Monsieur Florian GRENIER n'est pas pris en compte dans les votes du fait que ce dernier était l'ordonnateur du Compte Financier Unique de l'exercice 2025.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, **à l'unanimité des votants**,

Le Conseil municipal

- **Prend acte** du retrait de la délibération n° 2026-7.1-026 du 14 avril 2026,
- **Approuve** le Compte Financier Unique 2025 présentant un résultat de clôture excédentaire de 1 702 120,10 € soit

 - Un excédent de fonctionnement de 1 859 025,95 €
 - Un déficit d'investissement de 156 905,85 €

- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement comme suit :

 - En dépenses d'investissement 1 523 054,19 €
 - En recettes d'investissement 3 105 882,00 €

Soit un solde de restes à réaliser excédentaire s'élevant à 1 582 827,81 €

- **Arrête** les résultats définitifs du Compte Financier Unique 2025 (cumul du résultat d'exécution, des reports de l'année n-1 et des restes à réaliser de n+1) de 3 284 947,91 € **soit :**

 - Un excédent de fonctionnement de 1 859 025,95 €
 - Un excédent d'investissement de 1 425 921,96 €

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, le 28 août 2026

Le Maire
Jean-Philippe VIALAT

